

LE MOT DE GASPARD

Savoir se déjuger

Retirer un médicament du marché est une décision à ne pas prendre à la va-vite. Chacun comprend le trouble de nombreux patients jusque-là satisfaits de leur traitement, le trouble de professionnels jusque-là confiants dans leur prescription ou leur dispensation, le revers économique de la firme privée d'un chiffre d'affaires. On comprend aussi que la décision de retrait semble remettre fort en question la compétence des autorités qui avaient accordé l'autorisation de mise sur le marché.

Puis, quand tout est bien pesé, il est temps de se décider franchement.

Quand en 2009 l'examen des données confirme toujours plus que les coxibs constituent des régressions thérapeutiques par rapport aux anti-inflammatoires non stéroïdiens de référence, la décision à prendre est évidente, sans s'attarder encore à des baisses de prix (lire le cas du *célécoxib* (Celebrex^o) dans ce numéro page 894).

Quand en 2009 l'examen des données confirme toujours plus que la *duloxétine* (Cymbalta^o) a une balance bénéfices-risques défavorable aux patients, la décision à prendre est claire, sans atermoyer avec un non-remboursement dans telle indication (lire dans ce n° p. 895).

Quand en 2009 l'iceberg des effets indésirables cardiovasculaires du *benfluorex* (Mediator^o) est enfin de plus en plus voyant, après plus de 30 ans de ventes injustifiées, la décision de retrait, déjà prise ailleurs depuis des années, est plus qu'urgente (lire dans ce n° p. 912). Surtout que des firmes se sont préparées à lancer des copies de ce danger public, qui rapporte encore de l'argent (lire dans ce n° p. 901). Mais au lieu de mettre vite un terme aux dégâts et de protéger la population, l'Agence française de « *sécurité sanitaire* » des produits de santé s'est laissé une fois de plus égarer par des intérêts particuliers, et a temporisé.

Il est pourtant si simple de se déjuger quand on fait passer en priorité la santé des patients et le bien commun.

